

Des locaux propres... C'est pour quand ???

Le 22 octobre 2024

**L'UFAP UNSa Justice avait déjà attiré l'attention générale sur le fait que l'hygiène au sein de notre établissement laissait à désirer... Un communiqué rédigé le 20 août dernier !
Mais personne ne semble avoir pris en compte la légitimité et l'urgence de la demande ! Consternant !!!**

En service de nuit les agents avaient la possibilité de changer les draps des lits en les récupérant dans un local attribué à cet effet... mais depuis trop longtemps : **RIEN !**

Malgré les échanges nombreux avec la direction, le ras le bol généralisé des agents qui n'ont pas hésité à retarder des prises de service ...

Rien ne change, ni ne s'améliore !

L'UFAP UNSa Justice du CP Mulhouse-Lutterbach exige que des conditions décentes soient rétablies pour des conditions d'exercice dignes et respectueuses de ses agents !



**Retard prise de service
du 20 août 2024 !**

CP Mulhouse Lutterbach Le 20 août 2024

Depuis l'ouverture de notre établissement, l'UFAP UNSa Justice ne cesse d'attirer l'attention sur les problèmes rencontrés notamment avec la Gestion Déléguée...
Malgré un communiqué le mois dernier suivi d'entretiens avec la direction du CPML et de la Gestion Déléguée, les avancées sont trop timides, voire minimes... C'est pour cela que, ce matin, les agents ont décidé d'exprimer leur désaccord, et pour certains même leur « ras le bol », en prenant le service avec 15 minutes de retard !

**Les agents exigent de travailler dans des lieux propres !
Ce n'est quand même pas compliqué à comprendre !!!**

Nous ne pouvons-nous contenter des sanctions pécuniaires appliquées (pénalités) à la Gestion Déléguée, surtout que ces sanctions ne semblent pas être le bon levier à actionner au vu des résultats peu probants...

Le bureau local UFAP UNSa Justice restera vigilant à ce que les agents « Onet », épuisés et en sous-effectifs, ne subissent la pression injustifiée de leurs responsables. **Nous monterions au créneau immédiatement pour dénoncer cette inimaginable stratégie !!!**

Un contrat avec la Gestion Déléguée doit se faire avec une réflexion sur le nombre d'agents nécessaires pour réaliser les tâches inhérentes à ce contrat !!!

L'UFAP UNSa Justice du CPML estime qu'un environnement de travail sain et propre est une obligation légale faite à l'employeur... qui doit donc faire appliquer le contrat avec la Gestion Déléguée et le revoir s'il est insuffisamment abondé en moyens... !

**Pour l'UFAP, les pénalités infligées ont montré leurs limites !
IL EST SANS DOUTE GRAND TEMPS DE CHANGER DE PRESTATAIRE !**

L'UFAP estime que l'état de propreté et de délabrement démontre les failles des contrats établis en dépit des réalités du travail en détention !

Pour le bureau local,
VIOL-GARAYT Sébastien
PRUVOST Jonathan

Syndicat local UFAP UNSa Justice du CP Mulhouse-Lutterbach | allée du Chêne - RD 20, 68460 Lutterbach | www.ufap.fr 

**Le bureau local se réserve le droit d'utiliser d'autres modes de communication si la situation ne s'améliore pas rapidement... !!!
La balle est encore dans le camp de l'Administration ...
et des prestataires du privé !!!**

Pour le bureau local
S. Viol-Garayt / J. Pruvost